

Nous voici encore une fois réunis pour une AG qui a, une fois de plus, du succès, à voir l'assistance ; ce qui prouve l'intérêt que vous portez à la gestion du CD63 en partant des sociétés jusqu'au sommet : le CD63 !

Merci à vous de m'accorder un peu de votre temps pour vous parler de la « Discipline » en général et de celle du CD63.

La société a besoin pour vivre de règles régissant notre vie en commun (les Lois), le sport a besoin de « règles » pour que sa pratique assure le bon fonctionnement des compétitions et l'égalité de chances de chaque participant, en dehors de ses capacités personnelles. Dans la vie, il y aura toujours des personnes plus aptes ou plus douées, c'est selon !

Et comme dans la vie, il faut des personnes chargées de faire respecter les Lois (les forces de l'ordre) et les Règlements (les arbitres et autres dirigeants). Toutes ces personnes méritent le respect comme tout un chacun, mais surtout lorsqu'elles exercent leur fonction de manière bénévole, mais hélas toutes ne sont pas respectées !!

Pourtant, elles ne font que constater les infractions commises, les sanctions données pour ces PV/Rapports le sont par les Tribunaux et, dans notre cas, par la Commission de Discipline compétente.

Cette année, au courant du mois de novembre, le 11, l'AURA a organisé un séminaire de formation « Discipline » présidé par Mr M.Poggi, responsable de la Discipline à la Fédération et auquel étaient conviés les Présidents de Comités départementaux et les Présidents de Com. Disc. La journée complète a été consacrée à la vision de diapos, commentées par Mr X.Grande et illustrant le déroulement de la procédure à partir du « PV de réunion de Jury », si elle a eu lieu, et du rapport d'incident établi par toute personne habilitée (arbitre, dirigeant, joueur licencié, spectateur licencié ou non) constatant une infraction aux règlements (cf. textes). Mr Lhéritier, et moi-même avons assisté et suivi cette réunion d'information.

La Com. Disc. départementale au complet (membres du Comité et membres extérieurs) se réunira vers la mi-janvier pour une réunion de formation faisant suite à celui du Puy-en-Velay, pour prendre connaissance des changements dans la procédure et dans les délais, ainsi que la manière de remplir les documents.

Cette saison est restée dans la bonne moyenne : 2 affaires à connaître :

- La première, suite à un comportement inamissible et répété sur les terrains, ainsi qu'à des propos excessifs envers l'arbitre, un joueur a été convoqué dans les délais prescrits et selon la procédure adéquate. L'intimé ne

s'est pas présenté à l'audience et a donc été condamné par défaut à 2 ans de suspension, dont 1 ferme et 1 avec sursis, sans délai de mise à l'épreuve, la Com. Disc. ayant décidé que la suspension était suffisante ;

- La seconde affaire concerne, également un manque de respect envers un arbitre en présence de nombreux témoins, mais n'a donné lieu à aucune poursuite, l'intimé s'étant excusé directement et spontanément auprès de l'arbitre, celui-ci ne souhaitant pas de poursuite, la Com. Disc. a donc suivi son souhait.

Le boulodrome de la Maison des Boulistes étant, dorénavant, entièrement consacré à la pétanque, nous demandons à toutes les Sociétés qui y organiseront des concours de bien vouloir faire respecter les règlements, tout particulièrement celui concernant l'interdiction de fumer, sans oublier celles régissant la pratique de notre sport.

Voilà pour cette saison passée !

Ce sera tout pour le moment, espérons que 1 saison prochaine soit aussi calme. Je vous remercie de l'attention que vous m'avez apportée et vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

JM Lemaire
Pdt Com. Disc. CD63